

Bulletin d'inscription vacances Noel 2021

Club Adolescents- Espace Jeunes



Adhésion = **25 euros**
Cotisation semaine : **50 euros**
Journée : **10 euros**

Seuls les dossiers complets seront traités

Bulletin d'inscription accompagné de son adhésion si le jeune n'est pas adhérent.

NOM : **Prénom :**

Téléphone **mail (si changement)**

¹Écrire en lettres capitales

- Lundi 20 Décembre 2021
- Mardi 21 Décembre 2021
- Mercredi 22 Décembre 2021
- Jeudi 23 Décembre 2021
- Vendredi 24 Décembre 2021

Chèque de cotisation initial de la banque : Numéro de chèque :
à l'ordre de l'US Chartrons.

Chèque d'adhésion initial de la banque : Numéro de chèque :

Espèces

Déjà adhérent : Sur quelle section sportive et/ou culturelle ? :

**Si le jeune n'est pas adhérent de l'USC Maison de Quartier,
merci de remettre l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Tournez s.v.p. →

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause Méridienne, Accueil Péri Scolaire, Centre d'Accueil et de Loisirs). Le destinataire des données est l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Elles seront conservées pendant 3 ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et selon les cas d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, pour accéder aux informations vous concernant et les faire rectifier vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'association. Pour l'exercice de vos droits vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. Vous avez également la possibilité d'introduire une plainte ou une réclamation auprès des services de la CNIL.

²Coupon détachable, à conserver par la famille

Maison de Quartier US Chartrons

(7-9 Place St martial, 33300 Bordeaux)

Contact du responsable :

remy.labesse@gmail.com

Téléphone : 06 79 78 61 16

Prévoir repas ou pique-nique

Possibilité de mettre au réfrigérateur le repas. Possibilité de réchauffer le repas sur place

Rappel des horaires :

- Accueil du matin de 9h15 à 17h

Le club Adolescents est réservé
exclusivement aux **collégiens et lycéens.**

Le fonctionnement se veut **libre et ouvert**

Merci de signer l'autorisation au verso de la page.



AUTORISATION D'ADHESION AU FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT DU CLUB ADOLESCENTS USC

Je soussigné(e)

M. Mme..... déclare solliciter mon adhésion à

l'association afin que mon enfant participe au Club Adolescents de l'US Chartrons.

- J'autorise mon enfant à quitter seul la Maison de Quartier sur la pause déjeuner
- J'autorise mon enfant à quitter seul la Maison de Quartier le soir à partir de 16h30
- J'autorise l'équipe encadrante à utiliser l'image de mon enfant pour les différents moyens de communication

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et du projet du Club Adolescents.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Je reconnais en outre être avisé de mon entière responsabilité, et je décharge totalement la Maison de Quartier US Chartrons et ses dirigeants tant que mon dossier d'inscription n'est pas complet, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un dossier médical (ci-après).

Je suis avisé que l'association est assurée en responsabilité civile et qu'il convient que je m'assure personnellement pour des garanties particulières.

Je déclare agir en qualité de : Majeur Responsable Tuteur Père Mère

- ❖ L'accès au club adolescents est libre. Par conséquent, les éducateurs et/ou animateurs ne sont pas responsables des allées et venues des jeunes.
- ❖ L'accès au club Adolescents est ouvert. Par conséquent, les jeunes ne sont pas sous la responsabilité de l'éducateur ou l'animateur s'il ne se présente pas afin d'être inscrit au registre des présences.
- ❖ Les adolescents sont sous la responsabilité des animateurs dans le cadre des activités proposées par le club adolescents.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le/les responsable(s) légal(aux),

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Allergie / problème médical à signaler :